



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/ECE/1412  
19 décembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante-neuvième session  
24-26 février 2004  
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

**ACTIVITÉS DE LA CEE: RÉALISATIONS,  
CONTRAINTES ET PERSPECTIVES**

Rapport du Secrétaire exécutif

Le présent rapport donne un aperçu des réalisations de la CEE en 2003 ainsi que des difficultés et des contraintes auxquelles elle a dû faire face pour mener à bien son programme de travail. Il met également en lumière les perspectives pour 2004.

1. En 1997, dans leur «Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe», les États membres de la CEE ont reconnu que, depuis sa création, la Commission avait «su adapter son travail pour servir avec fidélité sa mission première: favoriser et renforcer l'engagement de tous les pays membres dans des relations économiques harmonieuses». Relevant les «tendances de fond qui caractérisent toutes les régions du monde», ils ont insisté sur la nécessité «de promouvoir des formes de coopération qui favorisent la prospérité de tous les pays membres et répondent aux besoins d'une économie mondiale toujours plus interdépendante».
2. La CEE a continué de faire preuve de la souplesse nécessaire pour s'adapter aux faits nouveaux et aux évolutions survenus sur la scène internationale qui concernent la région. L'événement le plus important sur le plan économique et politique dans la région de la CEE est l'élargissement de l'Union européenne (UE) en 2004. L'heureuse issue des négociations d'adhésion à l'UE confirme les progrès considérables réalisés dans le cadre du processus de démocratisation et des réformes de marché engagés voilà plus de 10 ans dans la partie orientale de la région de la CEE. Il est désormais largement admis que la transition d'une économie planifiée à une économie de marché au sens large touche à sa fin dans les pays les plus avancés.

3. Cela dit, comme la transition ne s'est pas faite au même rythme dans tous les pays, la région est devenue plus hétérogène: alors que plusieurs pays dans lesquels le processus de réforme est déjà bien avancé sont à la porte de l'Union européenne, d'autres peinent encore à opérer les réformes systémiques et structurelles de base. En dépit de cette divergence croissante, toutes les économies et les sociétés, même celles des pays industriels très développés de la région de la CEE, ne cessent en fait d'évoluer et de se transformer. Avec l'élargissement imminent de l'UE, ce processus va entrer dans une phase nouvelle: d'un côté, les nouveaux membres de l'UE vont tourner la page de la transition mais, de l'autre, les nouvelles réalités géopolitiques en Europe vont poser des problèmes inédits à tous les pays, qu'ils fassent ou non partie de l'Union élargie.

4. L'élargissement de l'Union européenne représente aussi pour la CEE une nouvelle chance et incite à aborder un large éventail de questions, en particulier: les problèmes et les conséquences pour les pays non adhérents; les perspectives d'intégration et de coopération économiques accrues au sein de la région de la CEE; et la prévention de nouvelles divisions dans la région. En 2002, le Bureau de la CEE a invité le secrétariat à se pencher sur ces questions et, après un échange de vues avec les représentants de quelques États membres et la Commission européenne, un programme d'ateliers sectoriels sur le thème de l'«après-élargissement», qui vise à mettre à profit l'expérience, les compétences et les travaux de la CEE, a été arrêté. Deux ateliers, l'un sur l'énergie et l'autre sur le commerce, les affaires et l'investissement en Europe après l'élargissement ont eu lieu au premier semestre de 2003 et deux autres ateliers sur les transports et l'environnement se sont tenus à l'automne. En outre, un atelier sur la convergence des réglementations dans une Europe élargie a été organisé à Athènes en coopération avec le Gouvernement grec.

5. En 2004, chacun des organes subsidiaires principaux de la CEE réfléchira aux conséquences de l'élargissement de l'UE pour ses activités. En outre, la concertation sur les politiques à mener se poursuivra avec un atelier sur la dimension économique de la sécurité dans l'Europe élargie, organisé conjointement avec l'OSCE en 2004, et un forum international consacré aux «enjeux pour le développement du commerce et de l'entreprise dans une Europe en pleine mutation», qui se déroulera sous les auspices du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Ce forum, qui se tiendra à la mi-mai, deux semaines à peine après l'élargissement de l'UE, sera l'occasion pour tous les États membres de la CEE de se faire une idée plus précise des nouvelles conditions de l'activité commerciale et de l'activité des entreprises dans la région. La CEE est en train d'étudier la possibilité d'organiser d'autres ateliers sur le thème de l'«après-élargissement» avec différents États membres, dont la Pologne et la Fédération de Russie.

6. Une autre évolution, qui pourrait avoir des répercussions sur les travaux de la CEE, est l'importance croissante accordée aux dimensions économique et environnementale de la sécurité. Répondant à l'invitation lancée en décembre 2002 par le dixième Conseil ministériel de l'OSCE, qui souhaitait, d'une part, qu'assumant à cet égard le rôle de chef de file, elle s'emploie, en étroite collaboration avec l'OSCE, à faire en sorte que l'économie, qui constitue l'une des dimensions de la sécurité, concoure davantage à la prévention des conflits et, d'autre part, qu'elle contribue à l'établissement du nouveau document stratégique de l'OSCE, la CEE a organisé un séminaire, en coopération avec l'OSCE, en juillet 2003. La documentation de base établie par son secrétariat et les résultats du séminaire ont ensuite été transmis à l'OSCE à titre de contribution de la CEE à l'établissement du nouveau document stratégique. Les suggestions

de l'OSCE concernant la contribution de la Commission aux dimensions économique et environnementale de la sécurité sont examinées au titre du point 5 de l'ordre du jour de la présente session.

7. En ce qui concerne la société de l'information et les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement, sujet de préoccupation majeur pour tous les pays, la CEE a été chargée en 2003 de coordonner les contributions des commissions régionales à l'élaboration de la Déclaration de principes et du Plan d'action adoptés à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle s'efforce depuis Genève de contribuer à la réduction de la fracture numérique de diverses façons: échanges des meilleures pratiques, évaluation des progrès accomplis par les pays dans la mise en place d'une économie du savoir et promotion d'une démarche visant à prendre en compte les questions de genre dans le cadre du processus d'édification d'une société de l'information. En outre, la Commission a poursuivi les activités de normalisation concernant le commerce électronique, qu'elle avait entrepris de longue date. Si, à partir de janvier 2004, la coordination sera assurée par la CEA, la CEE n'en continuera pas moins ses travaux dans ce domaine dans la perspective de la Seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information à Tunis en 2005.

8. L'importance du développement durable, dont le Plan d'action de 1997 signalait déjà qu'elle devait être dûment prise en considération dans le programme de travail de la CEE et qu'elle devait influencer profondément l'ensemble de ses activités, est désormais largement reconnue. L'intégration de la question du développement durable dans la totalité des sous-programmes de la Commission, relancée par le Sommet mondial pour le développement durable, se poursuit. En outre, dans le but de contribuer au suivi du Sommet et aux travaux de la douzième session de la Commission du développement durable, la CEE a décidé d'organiser son Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable en janvier 2004 afin d'évaluer les progrès accomplis par les pays de la région à cet égard et de voir dans quelle mesure ceux-ci étaient parvenus à cerner les obstacles et les difficultés à surmonter (voir également le document E/ECE/1413).

9. Toutes les activités intersectorielles susmentionnées ont été facilitées par la création d'équipes spéciales interdivisions pour la sécurité, la société de l'information et le développement durable. De plus, la CEE a poursuivi ses travaux dans les domaines retenus par la Commission dans le Plan d'action. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des principales réalisations, contraintes et perspectives dans ces différents domaines d'activité.

## **Sous-programme 1: Environnement**

### Principales réalisations en 2003

10. Les préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle organisée dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» et la Conférence elle-même (Kiev (Ukraine) 21-23 mai 2003) ont été un succès. À Kiev, les ministres ont adopté trois nouveaux protocoles à des conventions de la CEE, à savoir le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, le Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. En outre, la Conférence a adopté des Principes directeurs pour le renforcement du respect et de l'application des accords

multilatéraux relatifs à l'environnement dans la région de la CEE, une convention régionale, la Convention des Carpates, et une stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale. Un certain nombre d'autres décisions importantes ont été prises concernant l'énergie au service du développement durable, l'eau au service du développement durable, la biodiversité et l'éducation. Le Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement (CEE) a contribué au rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) intitulé «L'environnement en Europe: troisième évaluation», qui a été adopté à la Conférence de Kiev. Les participants se sont déclarés très favorables à la poursuite du processus «Un environnement pour l'Europe», avec l'organisation de conférences ministérielles régulières.

11. La question du suivi du Sommet mondial pour le développement durable au niveau régional a donné lieu à un important travail dont les résultats ont été soumis à la cinquante-huitième session de la Commission en mars 2003 ainsi qu'à la session de la Commission du développement durable en avril 2003.

12. Le Comité des politiques de l'environnement (CEP) a adopté l'étude de la performance environnementale de la Géorgie à sa session extraordinaire en février 2003. L'EPE de l'Azerbaïdjan a fait l'objet d'un examen par des pairs dont les recommandations ont été soumises pour adoption au CEP à sa dixième session en octobre 2003. Un document dressant le bilan de 10 années d'études de performance environnementale et comportant des recommandations relatives à l'avenir du processus d'EPE a été établi pour adoption par la Conférence de Kiev.

13. Un document intitulé «Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement» a été élaboré en concertation étroite avec les organes directeurs des Conventions de la CEE relatives à l'environnement pour adoption par le Comité en octobre 2003. Dans ce document, le secrétariat fait le point sur les résultats obtenus et les obstacles rencontrés jusqu'ici par la CEE et analyse l'évolution du contexte politique et économique et ses incidences sur les travaux de la CEE relatifs à l'environnement ainsi que la contribution de ces travaux au développement durable.

14. La première session du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a été organisée conjointement avec l'EURO-OMS et le Comité des transports intérieurs de la CEE en avril 2003. Sur la base d'une proposition du secrétariat, le PPE-TSE a adopté son programme de travail prévoyant l'exécution d'activités concrètes au cours de l'exercice 2003-2005, notamment la conception d'un mécanisme d'échange d'informations sur le Web, l'élaboration et la mise en application de plans pour des transports urbains viables du point de vue de la santé et de l'environnement, l'évaluation des incidences des transports sur la santé et la mise au point d'indicateurs des incidences des politiques des transports sur la santé et l'environnement.

#### Contraintes

15. Le surcroît de travail considérable imposé notamment par les préparatifs de la Conférence de Kiev ont mis à rude épreuve le personnel permanent, et le secrétariat n'a pu mener à bien sa tâche qu'en recourant à du personnel temporaire, dont les activités ont été financées par des fonds extrabudgétaires. La première réunion du Comité directeur du PPE-TSE, qui marquait les débuts d'une nouvelle activité de longue durée unique en son genre, a également nécessité

des efforts particuliers. Cela dit, la mise en œuvre de la Stratégie concernant l'environnement et la supervision de l'application des décisions de Kiev permettent à la CEE de jouer de nouveau un rôle majeur dans le domaine de l'environnement au niveau régional.

#### Principales tâches à entreprendre en 2004

16. Conformément aux directives données par le Sommet mondial pour le développement durable, le CEP redoublera d'efforts pour promouvoir la mise en œuvre au niveau régional du Plan d'application de Johannesburg, notamment en contribuant aux travaux et en assurant l'organisation du Forum régional de la CEE sur l'application des objectifs du développement durable, qui se tiendra en janvier 2004 et qui sera axé sur les établissements humains, l'alimentation en eau et l'assainissement (voir plus haut le paragraphe 8).

17. Comme suite à la demande formulée par les ministres lors de la Conférence de Kiev, le CEP, agissant en concertation avec les autres organes subsidiaires principaux et en coopération avec les autres organisations compétentes, contrôlera la suite donnée à la Déclaration de Kiev et tiendra compte dans son programme de travail des engagements relatifs à l'environnement que les ministres ont pris dans cette déclaration. Dans le cadre du suivi de la Conférence de Kiev, des travaux seront entrepris en vue notamment de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, de définir une stratégie de communication pour mieux faire connaître le processus «Un environnement pour l'Europe» et d'arrêter définitivement une stratégie pour l'éducation au développement durable en coopération avec l'UNESCO. Le programme d'études de performance environnementale sera poursuivi conformément aux recommandations adoptées par le CPE et entérinées à la Conférence de Kiev. On s'attachera à recenser les questions de politique générale les plus importantes qui se posent dans les pays faisant l'objet d'une EPE pour examen dans le cadre du CEP. Des examens par des pairs seront entrepris en Bosnie-Herzégovine et au Tadjikistan.

18. Les activités entreprises au titre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement seront poursuivies en coordination avec les autres secteurs. Le Comité directeur du PPE-TSE sera convoqué au printemps 2004 pour faire le point des progrès accomplis. On insistera de nouveau sur la nécessité d'appliquer et de respecter les instruments juridiques existants concernant l'environnement, notamment en mettant en pratique les principes directeurs adoptés à la Conférence de Kiev. Les Bureaux du Comité et des organes directeurs des conventions continueront de se réunir de façon informelle pour échanger des données d'expérience et des idées sur des questions concrètes qui sont communes aux différentes conventions. L'entrée en vigueur du Protocole de 1998 relatif aux POP imposera de nouveaux travaux.

#### **Sous-programme 2: Transports**

##### Principales réalisations en 2003

19. En 2003, le Comité des transports intérieurs a poursuivi le travail d'actualisation des accords et conventions internationaux qui forment la clef de voûte du système de transports intérieurs en Europe et a accordé une attention particulière à leur mise en œuvre. Il a également engagé une réflexion sur ses objectifs stratégiques en s'appuyant sur des propositions du Bureau.

20. Dans le domaine des transports routiers, le Comité a souscrit aux propositions visant à incorporer dans l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) des dispositions prévoyant l'installation d'un tachygraphe numérique sur les véhicules neufs affectés aux transports routiers internationaux. Ces dispositions s'imposeront aux Parties contractantes à l'AETR quatre ans après leur entrée en vigueur. Le Groupe de travail des transports routiers a arrêté le texte définitif de la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux, recueil de recommandations visant à simplifier et harmoniser les procédures de transport routier en Europe.

21. Dans le secteur de la circulation routière, le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières a achevé la mise au point de tout un ensemble d'amendements aux Conventions de Vienne sur la circulation routière et sur la signalisation et aux Accords européens les complétant. Le Comité des transports intérieurs a adopté une résolution concernant la quatrième semaine de la sécurité routière dans la région de la CEE, qui aura lieu du 5 au 11 avril 2004 et au cours de laquelle des campagnes contre l'agressivité au volant seront organisées dans les États membres.

22. En ce qui concerne les règlements concernant les véhicules, le Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules a mis à jour 74 règlements annexés à l'Accord de 1958 et en a adopté un nouveau. Une adhésion supplémentaire à l'Accord mondial de 1998 a été enregistrée. Des règlements techniques mondiaux sont en préparation sur la base des priorités arrêtées d'un commun accord.

23. Dans le secteur des transports ferroviaires, des amendements à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemins de fer (AGC) ont été adoptés et les formalités à accomplir au passage des frontières dans le transport par chemin de fer dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est a continué de faire l'objet d'une surveillance. Les travaux consacrés aux liaisons entre l'Europe et l'Asie centrale se sont poursuivis, avec notamment l'organisation d'essais d'exploitation de trains complets le long de deux itinéraires eurasiatiques.

24. Dans le secteur des transports par voie navigable, des résolutions concernant la mise en œuvre de l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN), l'Inventaire des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E et les prescriptions techniques concernant la prévention de la pollution à partir des bateaux ont été adoptés. Le Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) a été publié.

25. Le champ d'application de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et installations connexes (AGTC) a été étendu aux pays du Caucase et de l'Asie centrale et, afin de promouvoir le transport combiné, on s'est attaché à élaborer de nouvelles recommandations et à définir de nouvelles procédures efficaces pour améliorer les services de transport combiné. Des plans d'action types pour les pouvoirs publics et des accords de partenariat types pour l'industrie des transports ont également été mis au point dans le but d'améliorer la compétitivité des opérations de transport international intermodal en Europe.

26. Dans le domaine de la facilitation du passage des frontières, les travaux d'élaboration d'une nouvelle annexe 8 (Facilitation du passage des frontières dans le cadre du transport routier international) à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises

aux frontières, et notamment d'appendices techniques concernant le certificat international de contrôle technique et le certificat international de pesée de véhicule, sont en bonne voie. Les travaux entrepris en vue de définir les paramètres à retenir pour l'informatisation du régime TIR au titre de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) ont également avancé.

27. Des amendements aux divers instruments juridiques réglementant le transport des marchandises dangereuses par route (ADR), par chemin de fer (RID) et par voie de navigation intérieure (ADN) dans la plupart des pays de la CEE ont été adoptés et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Une synthèse de l'ADR restructuré a été publiée. Le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Conseil économique et social) a publié la treizième édition révisée des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (règlement type), la quatrième édition révisée des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (manuel d'épreuves et de critères) et le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

28. Un document intitulé «A set of Guidelines for Socio-Economic Cost-Benefit Analysis of Transport Infrastructure Project Appraisal» (Analyse des coûts et avantages socioéconomiques: ensemble de lignes directrices pour l'évaluation des projets d'infrastructure de transport) a été publié; ces lignes directrices établies selon la méthodologie des institutions financières internationales visent à répondre aux besoins particuliers des pays membres de la CEI. Le Recensement 2000 de la circulation motorisée et l'Inventaire des normes et paramètres des grandes routes de trafic international en Europe ont été également publiés.

#### Contraintes

29. Il faut mentionner principalement les retards dans la production de la documentation imputables surtout à la règle de la distribution simultanée. La distribution tardive des documents a souvent conduit à différer l'examen de points inscrits à l'ordre du jour. Par ailleurs, certains pays de la région de la CEE, en particulier les États du Caucase et de l'Asie centrale, ont eu du mal à participer aux réunions en raison de difficultés financières.

#### Perspectives pour 2004

30. En 2004 le Comité des transports intérieurs poursuivra son travail d'actualisation des conventions et accords internationaux relatifs aux transports qui sont indispensables au bon fonctionnement du système de transports intérieurs en Europe et accordera une attention particulière à leur mise en œuvre.

31. Un certain nombre de nouveaux règlements, amendements et recommandations concernant notamment l'Accord de 1958 et l'Accord mondial de 1998, l'AGTC, les instruments juridiques relatifs au transport des marchandises dangereuses (ADR, ADN, RID) et la sécurité dans les tunnels devraient être adoptés. On prévoit également l'adoption d'un nouveau protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) ainsi que d'une nouvelle convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD). Un inventaire des obstacles législatifs à la mise en place d'un marché paneuropéen

de la navigation intérieure harmonisé et compétitif devrait être adopté et un réseau paneuropéen de navigation de plaisance devrait être créé. Dans le cadre de ces travaux, le Comité s'occupera aussi du développement des infrastructures de transport dans la région de la CEE, notamment des liaisons entre l'Europe et l'Asie, et s'attachera à promouvoir activement, en coopération avec l'UNESCAP, l'exécution du projet relatif aux liaisons de transport interrégionales financé par le Compte pour le développement.

32. En ce qui concerne le passage des frontières, le projet visant à concevoir un régime TIR international informatisé sera finalisé et les travaux d'élaboration d'une nouvelle annexe à la «Convention sur l'harmonisation» concernant la rationalisation des formalités de passage aux frontières des véhicules de transport routier seront achevés. Un accord sur les procédures douanières applicables au transport ferroviaire en transit sera également rédigé. Les deux Résolutions d'ensemble sur la circulation routière et sur la signalisation routière seront remaniées et modernisées. Enfin, on commencera à recueillir des données pour le Recensement de la circulation motorisée et l'Inventaire des normes et paramètres des grandes routes de trafic international en Europe ainsi que pour le recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E en 2005.

### **Sous-programme 3: Statistiques**

#### Principales réalisations en 2003

33. La cinquante et unième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens a été organisée selon un nouveau schéma. Parmi les principaux résultats obtenus par la Conférence, on peut citer le lancement des projets suivants: mesure de la mondialisation (il s'agit dans le cadre de ce projet d'étudier la possibilité de mesurer directement les activités des sociétés multinationales considérées dans leur ensemble), diffusion de microdonnées aux chercheurs dans le respect des règles visant à préserver la confidentialité des données statistiques, et élaboration d'un nouvel ensemble de recommandations pour la série de recensements de la population et des habitations qui seront organisés en 2010 dans la région de la CEE, avec, notamment, une nouvelle typologie des ménages et des familles. La Conférence a également décidé qu'un programme annuel de statistique pour la CEE, tenant compte des activités statistiques des autres divisions du secrétariat de la CEE, serait établi à compter de 2004. Ce programme a été approuvé par le bureau en octobre 2003.

34. Le Manuel international OIT/CEE/FMI/Banque mondiale/OCDE/Eurostat des indices des prix à la consommation, dont la version définitive a été arrêtée, est prêt à être adopté par la Conférence.

35. En marge du Sommet mondial sur la société de l'information, un atelier sur le suivi de la société de l'information a été organisé conjointement avec la CNUCED, l'UIT, l'ISU, l'OCDE et Eurostat. À l'issue de cet atelier, des recommandations concrètes concernant les statistiques et les indicateurs relatifs aux TIC ont été adressées à la Commission de statistique de l'ONU. En coopération avec le PNUD, des ateliers sur les indicateurs standards à retenir afin de rendre compte des progrès accomplis dans le sens des objectifs de développement humain et des objectifs de développement du Millénaire ont également été organisés à l'intention des responsables de l'élaboration des statistiques officielles et des analystes des bureaux du PNUD dans les pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI. En outre, la Division de statistique a été dotée

des moyens nécessaires pour suivre les progrès réalisés dans le sens des objectifs de développement du Millénaire et du développement durable en s'appuyant sur des indicateurs pertinents et permettant des comparaisons internationales, qui fassent partie intégrante de la statistique officielle.

36. La base de données CEE concernant les statistiques ventilées par sexe, qui permet de suivre l'évolution de la situation des femmes et des hommes en Europe, en Amérique du Nord, dans la CEI et en Israël, a été mise en service. La livraison 2003 de la publication intitulée «*Trends in Europe and North America*», destinée à un large lectorat, est désormais disponible de même que l'ouvrage rédigé à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Conférence et faisant l'historique de ses travaux. La Division fournit régulièrement sous forme de tableaux et de graphiques des statistiques concernant divers secteurs en vue de leur publication dans le nouveau bulletin d'information hebdomadaire «*UNECE Weekly*».

37. Les activités de coopération technique entreprises en vertu d'accords bilatéraux ou multilatéraux (voir le document E/ECE/1414) ont concerné des domaines très divers – organisation générale du système statistique officiel, principes fondamentaux de la statistique officielle, législation applicable à la statistique, recensement de la population, indicateurs statistiques des progrès accomplis dans le sens des objectifs de développement humain et des objectifs de développement du Millénaire, comptabilité nationale et statistique des prix.

#### Contraintes

38. Les crédits prévus pour les activités de formation et les voyages ainsi que le budget consacré aux TIC ont été insuffisants. S'agissant de la formation, la Division de statistique, qui doit, parmi toutes ses fonctions, assurer le service de l'organe chargé de coordonner l'ensemble des activités statistiques des organisations internationales dans la région de la CEE, a besoin de fonds pour permettre à son personnel d'acquérir les connaissances voulues dans les nouveaux domaines d'activité de la Conférence des statisticiens européens. Des fonds sont également nécessaires pour couvrir les frais de voyage du personnel vu que la Division de statistique assure le secrétariat des réunions de nombreux groupes de travail organisés avec d'autres organisations en dehors de Genève. Enfin, suite aux coupes budgétaires opérées dans l'ensemble de l'Organisation, les crédits affectés aux TIC en 2003 n'ont pas permis d'offrir aux statisticiens l'environnement informatique stable et fiable dont ils ont besoin pour la production et la diffusion de statistiques.

#### Perspectives pour 2004

39. Grâce au nouveau système de diffusion via le Web, des séries de données de référence essentielles pour les pays de la CEE, extraites de la base de données macroéconomiques, seront publiées et régulièrement mises à jour. Priorité sera donnée à la diffusion de séries chronologiques cohérentes intéressant la CEI et les pays d'Europe centrale et orientale.

40. Une stratégie destinée à permettre de compléter la base de données concernant les statistiques ventilées par sexe et à la mettre à jour sans imposer une charge trop lourde aux services nationaux de statistique sera mise en œuvre. Le champ couvert par la base de données sera élargi de façon à prendre en compte les questions nouvelles, notamment celles concernant les TIC et l'entrepreneuriat.

41. La Division fera une place plus large dans ses travaux aux objectifs de développement durable et aux objectifs de développement du Millénaire avec, d'une part, la définition d'indicateurs des progrès réalisés à cet égard en vue de l'établissement de statistiques officielles et, d'autre part, la collecte de données et la constitution de base de données au niveau sous-régional pour appuyer les travaux d'autres divisions du secrétariat de la CEE. Pour éviter tout double emploi, elle agira en étroite coordination avec les autres organismes internationaux concernés à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.
42. Une accélération des travaux est prévue dans le but de permettre à la Conférence d'adopter plus rapidement les recommandations pour la série de recensements de la population qui seront organisés dans la région de la CEE en 2010. En 2004, il s'agira essentiellement de passer en revue les recommandations adoptées pour la série de recensements de 2000 afin de déterminer celles qui ont besoin d'être révisées et de voir en quoi devrait consister cette révision. On sait déjà que les recommandations concernant les familles et les ménages devront être sensiblement revues.
43. La Présentation intégrée des travaux statistiques internationaux dans la région de la CEE, qui est à la fois le principal outil de coordination à la disposition de la Conférence et l'un des principaux produits de cette activité, est actuellement disponible sous forme de base de données accessible au public dans une version pilote. Les méthodes de mise à jour et la périodicité de cet exercice seront reconsidérées et des moyens techniques et logistiques adaptés seront conçus et mis en œuvre pour permettre aux organisations partenaires de mettre à jour les informations les concernant de façon plus commode. On aura ainsi moins besoin de copies papier.
44. Les services consultatifs que la Division fournit, dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux, aux États membres qui font partie de la CEI ou qui appartiennent à la région des Balkans seront développés.

#### **Sous-programme 4: Analyse économique**

##### Principales réalisations en 2003

45. Dans les deux volumes de l'Étude sur la situation économique de l'Europe, produits en 2003, le secrétariat a passé en revue les évolutions macroéconomiques en cours et évalué les perspectives à court terme dans la région de la CEE et, en particulier, en Europe orientale et dans les pays de la CEI. Le premier volume, paru en mars 2003, contenait aussi des études spéciales portant sur un certain nombre de questions d'actualité, dont une étude consacrée à la gouvernance des entreprises dans la région de la CEE. L'élargissement de l'UE étant imminent, il a été également décidé d'étudier les conséquences économiques de l'élargissement pour les pays non adhérents, en particulier ceux de la CEI, et les perspectives de renforcement de l'intégration économique dans la région de la CEE; les questions suivantes ont fait l'objet d'études spéciales: état d'avancement des réformes systémiques entreprises dans la CEI, impact de l'élargissement de l'UE sur les pays non candidats d'Europe orientale et de la CEI, échanges internationaux de la CEI, réforme des régimes d'allocations de chômage en Europe orientale et dans la CEI et adaptation au marché du travail selon le sexe, en Europe orientale et dans la Fédération de Russie. La conclusion de ces études est que les pays de la CEI vont avoir fort à faire. Il s'agira notamment, pour eux, de parvenir à faire respecter les dispositions juridiques, de renforcer le cadre institutionnel et d'assurer les adaptations voulues au marché du travail.

Néanmoins, l'impact de l'élargissement de l'UE sur les pays de la CEE non adhérents sera au total positif.

46. Dans le second volume de l'Étude publié en 2003, le secrétariat a repris le texte des communications présentées par deux experts au Séminaire de printemps de la CEE organisé le 3 mars 2003 sur le thème du «Développement durable dans la région de la CEE».

47. Au début du mois d'octobre 2003, la Division a organisé un séminaire informel sur le thème suivant: «Les politiques permettant d'atteindre dans la région de la CEE les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire: réduire les disparités de revenus extrêmes». Ce séminaire, qui devait représenter une partie de la contribution de la CEE au suivi du Sommet du Millénaire, a permis d'aborder quelques-unes des questions d'actualité relatives à la lutte contre la pauvreté dans la région de la CEE et, surtout, en Europe orientale et dans la CEI. Des experts des gouvernements, des instituts de recherche et des organisations internationales y ont participé. Au cours des dernières années, la pauvreté a reculé en moyenne au sein de l'Union européenne mais dans d'autres parties de la région de la CEE, en particulier dans la CEI et dans l'Europe du Sud-Est, le nombre de pauvres reste très élevé. Les participants au Séminaire ont conclu que, si elle constituait encore un défi pour le modèle social européen et sa modernisation, la lutte contre la pauvreté exigeait des efforts accrus dans les pays en transition moins avancés.

48. Les travaux consacrés à la question du vieillissement, qui relèvent du Groupe des activités relatives à la population, ont consisté pour l'essentiel à définir les modalités du suivi de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement (Berlin (Allemagne), septembre 2002). Les travaux concernant le Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations se sont poursuivis avec la tenue à Prague (République tchèque), en février 2003, de la deuxième réunion du Groupe de travail informel, au cours de laquelle a été approuvé le programme de travail proposé par le Conseil du Consortium.

#### Contraintes

49. Indépendamment du manque de crédits pour mener à bien d'importants projets et études, ce qui a surtout posé problème à la Division, c'est qu'elle n'a pas pu obtenir de diverses sources nationales les données les plus récentes dont elle aurait eu besoin pour procéder à une analyse de la conjoncture économique dans différents pays. L'insuffisance des effectifs, imputable à des mouvements de personnel, est venue également compliquer sa tâche.

#### Perspectives pour 2004

50. Étant donné que, comme on l'a vu plus haut, la transformation économique et politique en cours va entrer dans une nouvelle phase, le processus de transition budgétaire dans les pays adhérents à l'UE et surtout les réformes fiscales et les conséquences qu'entraîne pour ces pays l'application des principes sur lesquels repose la politique budgétaire de l'UE figureront parmi les thèmes abordés dans le premier volume de l'Étude sur la situation économique de l'Europe en 2004. Ces questions sont liées à l'objectif des pays adhérents, qui ambitionnent de rejoindre la zone euro. On trouvera également dans ce document un chapitre consacré à la pauvreté dans les pays en transition. Dans le second volume de l'Étude sur la situation économique de l'Europe

en 2004, le secrétariat analysera les politiques visant à promouvoir la compétitivité et la croissance dans la région de la CEE.

51. À la demande du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Groupe des activités relatives à la population a entrepris des préparatifs en vue d'organiser un forum consacré à la population en janvier 2004. Quatre thèmes faisant écho aux préoccupations des responsables politiques, de la communauté scientifique et du grand public des pays de la région dans ce domaine seront examinés: tendances mondiales en matière de population et de développement, procréation et éducation des enfants dans les pays à faible taux de fécondité, morbidité, mortalité et santé de la reproduction dans les pays en transition et enfin migrations internationales.

### **Sous-programme 5: Énergie durable**

#### Principales réalisations en 2003:

52. Les principes directeurs concernant la refonte de la tarification de l'énergie établis par le Comité de l'énergie durable dans le but de permettre d'atteindre les objectifs de développement durable dans le domaine de l'énergie ont été adoptés par la Conférence ministérielle qui s'est tenue à Kiev dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe». Le Comité a également évalué les risques d'atteinte à la sécurité énergétique à l'occasion du Forum de la sécurité énergétique (CEE) auquel a participé le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Au cours du Forum, des experts de l'OPEP, de l'UE, de la Fédération de Russie et des États-Unis ont analysé à l'intention des marchés financiers et des entreprises du secteur de l'énergie les risques d'atteinte à la sécurité énergétique. Pour donner à ces analyses toute la publicité voulue, les médias (presse et télévision) ont été mis à contribution, et un CD-ROM consacré aux travaux du Forum a été diffusé.

53. Par le biais de son Équipe spéciale intersectorielle, le Groupe de travail du gaz a procédé à une évaluation économique et technique du projet «Corridor bleu» visant à créer des couloirs de transport pour les véhicules alimentés au gaz. Son Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz a mené à bonne fin deux projets relatifs à la normalisation des activités d'aval dans le secteur du gaz et en a lancé un autre concernant «Les normes actuelles pour les stations-service vendant du GNC».

54. L'Équipe spéciale de la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel, nouvel organe relevant du Centre du gaz, a achevé son rapport d'évaluation et en a communiqué les conclusions aux parties intéressées, notamment aux pays membres, à la Commission de l'UE et à l'Agence internationale de l'énergie. L'Équipe spéciale chargée d'examiner la Directive de l'UE relative au gaz a étudié les conséquences de la Directive communautaire initiale ainsi que de celle publiée récemment sur les 15 pays membres de l'UE, et sur leurs marchés du gaz et leurs industries gazières, ainsi que les répercussions de ces deux directives sur les pays adhérents et sur les autres pays d'Europe centrale et orientale. La troisième équipe spéciale a poursuivi ses travaux sur le développement des infrastructures gazières et la tarification du gaz dans le contexte de l'évolution des politiques et de la réglementation en Europe.

55. Dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21», le financement de 25 millions de dollars d'investissements a été approuvé, et les institutions financières internationales, les fonds

spécialisés et les banques commerciales envisagent actuellement de nouveaux investissements se chiffrant à 30 millions de dollars au titre des travaux visant à promouvoir la création de marchés privilégiant l'efficacité énergétique et la mise au point de projets d'équipement propres à permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition.

56. L'Équipe spéciale chargée de l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves et ressources a créé un groupe spécial intersectoriel chargé de l'harmonisation de la terminologie concernant tous les produits énergétiques (pétrole, gaz naturel, charbon et uranium). Le Conseil mondial de l'énergie est convenu d'utiliser cette nouvelle classification dans ses futures enquêtes sur les réserves et ressources énergétiques. Celle-ci vient compléter la Classification-cadre des Nations Unies pour les combustibles solides et les produits minéraux qui a été adoptée par plus de 60 pays à travers le monde et par différentes Bourses.

57. Dans le cadre du programme régional de services consultatifs, les pays de la CEI ont lancé la seconde phase des travaux consacrés à l'efficacité énergétique et à la sécurité énergétique dans la CEI. Des projets relatifs à l'efficacité énergétique, appuyés par le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial, ont été approuvés en Ukraine, au Kazakhstan, dans la Fédération de Russie et au Bélarus. Avec l'exécution en Asie centrale du projet d'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau, qui a bénéficié d'un concours financier important du Compte pour le développement (ONU), s'est achevé le programme de projets d'équipement pilotes pour 2003.

58. Afin de répondre plus efficacement aux besoins des États membres de la CEE et de mieux faire face aux questions relatives au développement durable, le Groupe spécial d'experts sur l'extension de l'interconnexion des réseaux électriques en Europe est convenu de réorienter son programme de travail et de prendre le nom de Groupe spécial d'experts de l'électricité.

#### Contraintes

59. La Division a dû faire face aux contraintes suivantes: crédits insuffisants pour les frais de voyage, manque de personnel (éditeur, notamment) pour gérer son site Web, et retards dans la production de la documentation dans les différentes langues officielles.

#### Principales tâches à entreprendre en 2004

60. À partir de 2004, des initiatives nouvelles vont être prises au titre du sous-programme relatif à l'énergie durable, une plus grande attention étant accordée à la sécurité énergétique, aux marchés financiers mondiaux, à la gouvernance des entreprises, à la concertation sur les politiques à mener, aux sources d'énergie renouvelables, aux technologies ne donnant lieu à aucune émission, et aux activités intersectorielles. Une place plus large sera faite aux incidences sociales du développement économique, comme prévu dans la Déclaration du Millénaire, notamment à la restructuration des communautés qui vivent de l'extraction du charbon dans les pays en transition à la lumière de l'expérience acquise par les pays occidentaux. Sur les points essentiels – sécurité énergétique, libéralisation des marchés énergétiques, mise en place de systèmes énergétiques plus propres et plus rationnels pour réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément aux recommandations du Sommet mondial pour le développement durable, etc. – le travail d'analyse et la concertation sur les politiques à mener seront poursuivis.

61. Pour l'exécution du programme de travail, on fera appel, de plus en plus, à des applications novatrices de l'Internet en vue de faciliter les communications et les échanges d'information à valeur ajoutée dans les États membres de la CEE et entre ces États, conformément aux recommandations correspondantes du Sommet mondial sur la société de l'information. Les activités intersectorielles entreprises au cours de l'exercice biennal précédent avec des projets communs concernant le bois et les transports, notamment le projet relatif à l'utilisation du bois comme source d'énergie et le projet «Corridor bleu» visant à promouvoir l'utilisation du gaz naturel comme carburant dans les transports, seront poursuivies et développées.

### **Sous-programme 6: Développement du commerce**

#### Principales réalisations en 2003

62. En 2003, les principales réalisations ont concerné la politique commerciale, la facilitation du commerce, l'harmonisation et la normalisation, ainsi que la promotion des échanges. À l'appui de la politique commerciale, plusieurs réunions ont été consacrées aux questions relatives aux échanges, aux affaires et à l'investissement. À l'occasion de deux ateliers – un atelier concernant le commerce, les affaires et l'investissement dans une Europe élargie et un atelier sur la convergence des réglementations de l'Union européenne et des pays non adhérents dans la perspective de l'élargissement de l'UE (voir plus haut) – l'accent a été mis sur l'harmonisation technique et la normalisation et sur les domaines dans lesquels la CEE pouvait apporter une aide. Deux réunions d'information sur les négociations commerciales multilatérales et la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún ont également été organisées.

63. Un document relatif à la politique commerciale, intitulé «Beyond Enlargement: Trade Business and Investment in a Changing Europe» (Au-delà de l'élargissement: le commerce, les affaires et l'investissement dans une Europe en mutation), a été publié. Ce document montre aux responsables politiques comment poursuivre l'intégration économique dans la région après l'élargissement de l'UE et soulève un certain nombre de problèmes auxquels il va falloir s'attaquer si l'on veut que l'Europe se développe de façon satisfaisante, contribuant à apporter une prospérité durable à tous les pays du continent.

64. En mai, les participants au deuxième Forum international sur la facilitation du commerce se sont interrogés sur le rôle de la facilitation du commerce dans le Cycle du développement de Doha (OMC) et sont parvenus à la conclusion qu'il fallait entreprendre d'urgence des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités afin d'assurer un partage plus équitable des bienfaits de la facilitation du commerce entre tous les pays du monde. Ils se sont également demandé comment promouvoir la facilitation du commerce, eu égard à l'importance prise par les questions de sécurité, proposant notamment à cet égard que les organisations internationales adoptent une démarche concertée pour définir des normes de sécurité. Une réunion a ensuite été organisée conjointement avec l'Organisation mondiale des douanes pour réfléchir à la répartition des tâches entre les diverses organisations internationales concernées.

65. En ce qui concerne les normes relatives aux transactions électroniques, une nouvelle norme technique (ebXML) qui repose sur l'XML (langage de balisage étendu) a été établie et plusieurs spécifications techniques concernant les «éléments de base», technologiquement neutres, des transactions électroniques c'est-à-dire les unités élémentaires utilisées dans ce domaine ont été

publiées. Des mises à jour du LOCODE/ONU (code des ports et autres lieux) et de la norme EDIFACT/ONU (échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport) ont été également publiées.

66. Suite à la mise au point d'un premier document commercial numérique dans le cadre du projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs), une étude de faisabilité a été entreprise en vue de son utilisation en Serbie-et-Monténégro. Le projet UNeDocs a pour but de promouvoir l'élaboration de tout un ensemble de documents commerciaux alignés sur papier et sous forme électronique, utilisables par les PME.

67. Un séminaire interrégional et deux ateliers ont été organisés dans le cadre du projet de facilitation du commerce électronique dans la région de la Méditerranée, qui est financé par le Compte pour le développement (ONU) et dont la CEE est l'organisation chef de file. L'une des conclusions de ces travaux est qu'il faudrait créer un comité MEDPRO interrégional afin de promouvoir la facilitation du commerce et le commerce électronique dans la région, en particulier dans les pays du pourtour méditerranéen qui ne sont pas candidats à l'adhésion à l'UE.

68. Deux séminaires internationaux ont été organisés afin d'aider les gouvernements à faire en sorte que les règlements nationaux relatifs à la sécurité et les autres dispositions réglementaires n'entravent pas inutilement le commerce, l'un sur la «bonne gouvernance en matière de réglementation», centré sur la région des Balkans, et l'autre sur les bonnes pratiques réglementaires. Il convient également de mentionner la décision prise par la CEI de reprendre les principes énoncés et les mécanismes prévus dans la Recommandation «L» de la CEE (Modèle international pour une harmonisation technique) dans le cadre de l'accord relatif à l'harmonisation des règlements techniques au sein de la CEI.

69. L'Annuaire des organismes de promotion du commerce, qui fournit les coordonnées des points de contact dans les États membres a été affiché sur le Web.

70. Une vingtaine de normes internationales relatives à la qualité des produits agricoles ont été révisées et deux nouvelles normes ont été adoptées. Les travaux visant à harmoniser les désignations commerciales des fruits et légumes aux fins du commerce électronique se sont poursuivis, de même que ceux visant à élaborer de nouvelles prescriptions concernant la qualité interne et la maturité. Deux stages de formation et deux réunions d'experts consacrés à la normalisation de la viande ont été organisés dans la Fédération de Russie et des activités visant à renforcer les capacités des PME ont été financées en coopération avec EAN International, la Coopération économique de la mer Noire et le Gouvernement israélien.

71. Grâce à l'intensification des activités relatives à une utilisation durable de la biomasse ligneuse, le projet de renforcement des capacités pour un développement durable du secteur du bois dans la Fédération de Russie a désormais un caractère transsectoriel (développement du commerce/environnement) plus affirmé. En outre, l'accent mis sur les programmes d'enseignement à distance a permis de diffuser plus largement les résultats du projet.

### Contraintes

72. De façon générale, l'insuffisance des crédits disponibles pour les frais de voyage a constitué une sérieuse contrainte: il a été plus difficile pour le secrétariat d'appuyer les réunions d'experts se tenant ailleurs qu'à Genève, de coordonner ses travaux avec ceux d'autres organismes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies et d'organiser des séminaires, ateliers et autres activités de renforcement des capacités en dehors de Genève.

73. La Division du développement du commerce a été chargée de piloter le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. Ces activités de suivi, dont une petite partie seulement pourra être entreprise dans le cadre des projets relatifs au commerce électronique en cours, vont lourdement grever le budget et obligeront peut-être à revoir d'autres volets du programme de travail.

### Perspectives pour 2004

74. En 2004, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise concentrera son attention sur «les enjeux pour le développement du commerce et de l'entreprise dans une Europe en pleine mutation», qui seront mis en évidence à l'occasion d'un forum organisé sur ce thème en mai. Parallèlement, il continuera d'œuvrer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en s'attachant en particulier à promouvoir «un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire», surtout dans les pays en transition. Pour ce faire, il aura recours à différents moyens: d'une part, travail d'analyse et concertation sur les politiques à mener et, d'autre part, élaboration de normes, de règles et de recommandations concernant la facilitation du commerce, l'harmonisation technique, le commerce électronique et les produits agricoles. Il continuera également de réfléchir au rôle des nouvelles technologies de l'information dans les échanges commerciaux et la facilitation du commerce et d'en promouvoir l'utilisation. Le CEFAC-ONU élaborera une nouvelle recommandation relative au commerce électronique, cherchera à mobiliser des ressources pour financer l'élargissement du programme de travail consacré au commerce électronique, étudiera plus avant l'interaction entre le besoin accru de sécurité et le besoin accru de facilitation du commerce et concentrera ses efforts sur la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce, en particulier dans les pays en transition. Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation entreprendra des travaux sur les meilleures pratiques en matière de surveillance des marchés pour protéger le consommateur et concevra de nouveaux projets pilotes dans le but d'éliminer progressivement les obstacles techniques au commerce. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles poursuivra ses travaux de normalisation et cherchera à améliorer l'application des normes au niveau national. Par ailleurs, la CEE va considérablement étendre son réseau de «relais multiplicateurs» chargés d'assurer la promotion du commerce et la diffusion d'informations.

### **Sous-programme 7: Bois**

#### Principales réalisations en 2003

75. Le secrétariat s'est employé, en collaboration avec de nombreux partenaires, à recueillir, valider et présenter des informations sur l'«état des forêts en Europe» en vue de la quatrième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, qui s'est tenue à Vienne

en avril 2003. Les données reposaient sur une série d'indicateurs de la gestion durable des forêts, définis avec le concours de la CEE. Une collaboration étroite s'est instaurée entre la CEE et la Conférence susmentionnée dans de nombreux domaines d'activité.

76. Le séminaire sur «Les stratégies relatives à l'utilisation rationnelle du bois» (Roumanie, mars 2003) a montré que l'utilisation rationnelle du bois contribuait à une gestion durable des forêts et que les gouvernements devraient l'encourager de diverses façons – promotion du bois, élaboration des codes de la construction qui soient efficaces et ne faussent pas la concurrence, et certification.

77. Continuant de suivre et d'analyser l'évolution de la situation dans le secteur, le Comité a accordé de plus en plus d'attention aux questions de politique générale et aux questions transsectorielles. Une table ronde sur le thème «Les forêts, le commerce et l'environnement: travailler ensemble pour un développement durable» a été organisée conjointement avec la FAO, et un forum de politique générale sur les forêts, le bois et l'énergie, s'est tenu pendant la session du Comité.

78. Le secrétariat a établi la *Revue annuelle des marchés des produits forestiers*, soumise à l'examen du Comité, sous une forme plus succincte et en insistant davantage sur les politiques générales. Les données sur lesquelles ce document est fondé ont été recueillies en coopération avec trois autres organismes et font l'objet, de plus en plus, d'une diffusion par le biais de l'Internet, ce qui confirme le rôle central du Comité du bois dans les activités de suivi du développement durable du secteur. L'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe a été, en grande partie, achevée et distribuée sous forme de projet pour que le Comité puisse en examiner les conclusions relatives aux politiques générales. Tout en analysant comme il le fait traditionnellement l'équilibre de l'offre et de la demande de produits forestiers sur la longue période (20 à 40 ans), le secrétariat met en évidence, dans ce document, l'influence à long terme des choix politiques qui sont faits dans le secteur forestier et en dehors de celui-ci sur les perspectives de développement durable du secteur.

79. Le Programme d'échange d'informations sur la gestion durable des forêts s'est poursuivi avec la tenue, sous les auspices du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, de deux séminaires, l'un sur les améliorations de l'exploitation forestière dans les forêts paysannes en Slovénie et l'autre sur une foresterie proche de la nature en Slovaquie. Le secrétariat de la CEE, agissant conjointement avec les représentants de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et du PNUE, a présenté une étude de cas consacrée à la coopération régionale en Europe à la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. L'objectif est de développer la dimension régionale de ce forum mondial. La base de données sur l'aide apportée aux pays en transition dans le secteur de la foresterie a été mise à jour et distribuée. Enfin, des monographies consacrées au secteur de la foresterie en Géorgie et en Ukraine ont été publiées.

### Contraintes

80. La principale contrainte réside toujours dans le fait que les questions relatives au secteur des forêts/du bois, envisagées dans une optique transsectorielle, ne retiennent guère l'attention des responsables de l'élaboration des politiques générales. Ceux-ci ne mesurent pas encore très bien la spécificité des questions qui se posent dans le secteur forestier, l'influence des décisions

prises dans d'autres domaines et la contribution que ce secteur peut apporter au développement durable.

#### Perspectives pour 2004

81. Le deuxième examen stratégique du programme de travail intégré CEE/FAO concernant les forêts et le bois permettra de passer en revue les priorités, les méthodes et les produits avec toutes les parties prenantes intéressées et débouchera sur l'élaboration d'un programme de travail révisé, qui sera présenté à la session commune du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO en octobre 2004. De nouvelles initiatives seront prises pour développer les activités intersectorielles et transsectorielles, notamment celles concernant le commerce et l'environnement et l'énergie-bois suivant les conclusions de l'examen stratégique. En outre, l'évolution de la situation en ce qui concerne les politiques et les institutions sectorielles dans les pays en transition fera l'objet d'un suivi, et des activités de renforcement des capacités seront entreprises.

82. L'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe devrait être achevée et publiée. Ses conclusions devraient être présentées pour examen aux gouvernements et aux opérateurs du marché et les conséquences qui en découlent pour la CEE et la FAO devraient faire l'objet d'une analyse.

83. Une grande conférence sur la prévention et la maîtrise des incendies de forêt, plus particulièrement dans la partie orientale de la région méditerranéenne, va avoir lieu en Turquie (prévue initialement en 2003, cette conférence a été reportée pour des raisons de sécurité). À cette occasion se déroulera un exercice auquel, avec des moyens terrestres et aériens, les services de lutte contre les incendies de plusieurs pays participeront. De nouveaux séminaires et ateliers seront organisés sur les thèmes suivants: «Nouveaux rôles et modes de fonctionnement des services forestiers» et «Routes forestières et transport du bois écologiquement rationnels».

#### **Sous-programme 8: Établissements humains**

##### Principales réalisations en 2003

84. À la session annuelle du Comité des établissements humains en septembre 2003, la question des réformes et de l'équité sociale dans les établissements humains a fait l'objet d'un débat approfondi. Il s'agissait d'évaluer la contribution des activités correspondant aux trois piliers du programme de travail du Comité (à savoir, la politique du logement, l'aménagement du territoire et l'administration des biens fonciers) au développement durable des établissements humains. Il a été décidé que le Comité apporterait une contribution de fond aux travaux du Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable, qui serait organisé en janvier 2004, dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable.

85. Des monographies consacrées au secteur du logement en Arménie et dans la Fédération de Russie ont été établies. La conception du programme de monographies nationales a été revue: dorénavant, celles-ci doivent notamment mettre davantage l'accent sur les problèmes qui se posent dans ce secteur. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les monographies nationales déjà réalisées a pris davantage d'importance. Une table ronde a été consacrée à la suite donnée à la monographie concernant la Roumanie. L'administration des

biens fonciers dans la Fédération de Russie a fait l'objet d'un examen, dont les résultats ont été mis à profit pour l'établissement de la monographie nationale. Trois ateliers au cours desquels les participants ont débattu des questions liées à l'enregistrement des biens fonciers et aux marchés fonciers ont été organisés. Le premier a porté sur les systèmes d'évaluation globale des biens fonciers à des fins fiscales, le deuxième sur la coopération en matière d'administration des biens fonciers dans l'optique des clients et des prestataires et le troisième sur la gestion des informations spatiales aux fins d'un marché immobilier durable. Un atelier sur le logement social a été également organisé en coopération avec une ONG, le Comité européen de liaison pour le logement social (CECODHA). Cet atelier visait à recenser les questions particulièrement importantes sur lesquelles les pays membres souhaitaient axer les travaux futurs, en particulier dans la perspective de l'élaboration des directives relatives au logement social. La mise au point des directives relatives au financement du logement est en grande partie achevée. Quant aux directives relatives aux copropriétés immobilières, elles sont en cours d'élaboration. Un atelier consacré à la mise en œuvre de ces directives en Europe orientale se tiendra à Moscou.

#### Contraintes

86. L'insuffisance des crédits mis à la disposition du secrétariat touche particulièrement le programme d'études approfondies par pays sur les établissements humains et l'administration des biens fonciers, qui exigent tout un travail de préparation, de coordination et de mise au point. Ces études sont pourtant très appréciées par les pays en transition, de sorte qu'il s'écoule souvent beaucoup de temps entre le dépôt d'une demande par un pays donné et le moment où le secrétariat est en mesure d'entreprendre l'étude demandée. En outre, le suivi des études est également limité par le manque de ressources.

#### Perspectives pour 2004

87. Au cours de cette période, l'accent sera mis sur le programme de monographies nationales, et deux études seront entreprises, l'une sur le secteur du logement en Ukraine et l'autre sur l'administration des biens fonciers en Lituanie. Il est prévu d'établir une monographie consacrée au logement dans la région de l'Europe du Sud-Est en coopération avec d'autres organisations internationales actives dans la région. Les Directives de la CEE relatives à l'administration des biens fonciers seront actualisées et une équipe spéciale, créée à cet effet, sera chargée d'élaborer des directives relatives à l'aménagement au niveau local. Deux ateliers consacrés à l'administration des biens fonciers seront organisés, l'un en Lituanie sur les technologies de l'information et l'administration des biens fonciers, et l'autre en Arménie. Les travaux d'élaboration des directives relatives au logement social vont se poursuivre et un deuxième atelier sur le logement social sera organisé à la fin de l'année pour présenter le contenu de ces directives. L'ISOCARP, ONG internationale réunissant des urbanistes, et le Comité organiseront conjointement le débat approfondi qui aura lieu à la prochaine session de cet organe.

### **Sous-programme 9: Restructuration industrielle et développement de l'entreprise**

#### Principales réalisations en 2003

88. La CEE a organisé le premier Forum sur le thème «Des terres pour le développement». Le but de ce forum était de mieux faire comprendre l'importance des droits de propriété en tant qu'outil de croissance économique et d'étudier comment faire pour mettre les droits de propriété

à la portée des déshérités. À la suite de cette réunion, le Gouvernement britannique est convenu d'appuyer les programmes issus du Forum qui visent à mettre en place des instances arbitrales spéciales pour défendre les droits des travailleurs ruraux pauvres. En outre une nouvelle législation relative à la propriété, qui reconnaît de nouveaux droits aux populations pauvres, a été adoptée dans la CEI.

89. La CEE a établi un rapport sur les PME dans les pays en transition au cours de la période 2000-2001, qui présente les dernières statistiques disponibles en entreprises ainsi que la législation qui leur est applicable et les aides dont elles bénéficient dans les pays en transition. Ce rapport démontre la nécessité d'améliorer la réglementation relative à l'entrepreneuriat et aux PME dans plusieurs pays de la région.

90. Le deuxième Forum régional des femmes chefs d'entreprise, qui s'est tenu en mars 2003, a mis l'accent sur les initiatives prises par les pouvoirs publics, le secteur privé et les autres parties prenantes pour améliorer l'accès des femmes chefs d'entreprise aux moyens de financement et aux nouvelles technologies et sur les meilleures pratiques à cet égard. Il a été décidé que tout en continuant d'organiser les forums biennaux des femmes chefs d'entreprise, la CEE contribuerait à l'organisation de manifestations sous-régionales, étudierait la possibilité d'organiser des stages de formation en coopération avec des groupements sous-régionaux tels que l'IEC, la CEMN et le SPECA, et coopérerait plus étroitement avec les commissions régionales, notamment la CESAP.

91. Le premier document publié dans la série consacrée à l'entrepreneuriat féminin, qui s'intitule «Entrepreneuriat féminin dans les pays d'Europe orientale et de la CEI», passe en revue les tendances, les principaux problèmes et les questions de politique générale concernant l'entrepreneuriat féminin dans les pays en transition. Le secrétariat a également établi un compte rendu succinct des travaux de l'Atelier sur les options politiques et réglementaires permettant de promouvoir la restructuration industrielle dans la région de la CEE et de la Conférence sur l'innovation au service de la restructuration industrielle, qui se sont tenus en avril. Ce document destiné aux responsables gouvernementaux récapitule les principales idées et propositions émises par les participants.

#### Contraintes

92. Il convient de mentionner le pourvoi tardif des postes vacants, l'insuffisance des crédits mis à la disposition du secrétariat pour les frais de voyage, le manque de personnel (éditeur, etc.) pour gérer le site Web de la Division et les retards dans la production de la documentation dans les trois langues officielles.

#### Principales tâches à entreprendre en 2004

93. Il s'agira principalement de contribuer à l'instauration effective de l'état de droit dans les pays en transition, et notamment d'aider ces pays à faire respecter les droits de propriété et la discipline contractuelle. Un comportement plus transparent et plus responsable de la part des grandes et petites entreprises facilitera le financement des jeunes sociétés innovantes ainsi que la modernisation des entreprises existantes.

94. En ce qui concerne la promotion de l'entrepreneuriat, la CEE s'attachera principalement à promouvoir la bonne gouvernance dans les PME. Pour commencer, en 2004, elle organisera une réunion d'experts sur ce thème, l'objectif ultime des travaux entrepris dans ce nouveau domaine étant l'élaboration de principes directeurs relatifs à la déontologie des affaires à l'intention des responsables des jeunes entreprises innovantes. Par ailleurs, la CEE arrêtera le texte définitif de ses nouvelles recommandations concernant la mise en place de systèmes intégrés de gestion dans les entreprises industrielles et les entreprises de services, notamment les PME.

95. La mauvaise gouvernance et le crime organisé constituent dans certaines parties de la région de la CEE un obstacle de taille à la mise en place de partenariats public-privé (PPP). L'Alliance pour les PPP devra s'attacher principalement à arrêter des principes directeurs propres à permettre aux PPP de gagner en transparence et d'inspirer davantage confiance aux investisseurs et en définir les modalités d'application.

96. Pour le Groupe consultatif CEE de l'immobilier, l'une des principales tâches consistera à trouver des moyens efficaces de mettre en application le Programme «Des terres pour le développement», et notamment à faire en sorte que les propositions visant à reconnaître officiellement les droits de propriété débouchent sur des politiques concrètes. À cet effet, l'élaboration, à l'intention de gouvernements, d'un document présentant tout l'éventail des méthodes applicables, véritable «boîte à outils», qui aidera à définir des politiques propres à favoriser l'utilisation des droits de propriété aux fins du développement, sera de la plus haute importance.

97. En ce qui concerne la prise en compte systématique des questions de ce genre, il s'agira d'organiser un forum sous-régional des femmes chefs d'entreprise en Turquie, un colloque régional sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques économiques et de préparer, en vue de sa publication dans la série consacrée à l'entrepreneuriat féminin, un deuxième ouvrage intitulé «Les femmes chefs d'entreprise dans la région de la CEE: Accès aux moyens de financement et aux TIC».

-----